

# Descriptif du modèle



## Identifier et agir

Une stratégie de prévention pour les communes face aux dépendances, à la violence et à l'exclusion sociale

### L'intervention précoce **signifie**

- identifier plutôt qu'ignorer
- agir et ne pas rester passif

### L'intervention précoce **vis**

- la recherche anticipée de solutions

### L'intervention précoce **soutient**

- les écoles et les institutions en lien avec la jeunesse



# Table des matières

	page	
1.	Situation initiale	2
2.	Que faut-il entendre par une «intervention précoce»?	3
2.1	Conseil et formation continue: les méthodes principales de l'intervention précoce	3
3.	Objectifs de l'intervention précoce	4
3.1	Objectifs généraux des communes	4
3.2	Objectifs généraux de l'intervention précoce	4
3.3	Mesures possibles qu'une commune peut prendre	4
4.	Conditions régissant le repérage précoce dans la commune	5
4.1	Travail en réseau	5
4.2	Caractère obligatoire	5
4.3	Interventions structurelles	5
4.4	Assurer le long terme	5
4.5	Conditions politiques générales	5
4.6	La législation cantonale	5
5.	Introduction de l'intervention précoce dans la commune	6
5.1	Phase préparatoire	6
5.2	Phase de projet	6
5.3	Phase de consolidation	7
6.	Coûts	7
6.1	Phase de préparatoire	7
6.2	Projektphase	7
6.3	Phase de consolidation	7
7.	Structure/Organisation	8
7.1	Organigramme d'un projet d'intervention précoce	8
7.2	Direction du programme d'intervention précoce	8
7.3	Cahier des charges de la direction stratégique d'un programme d'intervention précoce	8
7.4	Cahier des charges de la direction du projet d'intervention précoce	9
Exemple I:	Réseau d'intervention précoce – Köniz	10
Exemple II:	Intervention précoce à Ostermundigen	12
Exemple III:	Intervention précoce à Ittigen	14

# 1. Situation initiale

Les comportements problématiques tels que la violence et les dépendances sont les symptômes de souffrances qui affectent progressivement la santé et génèrent des maladies. Il est très rare que cette souffrance n'affecte que la personne qui commet des violences ou consomme des drogues; généralement, elle touche aussi bien le cercle étroit (famille) que le cercle élargi de l'entourage (amis, connaissances, travail, école). Elle n'est pas identifiée directement dans la foulée des abus, mais se révèle très souvent avec un décalage important.

Ainsi, si un père alcoolodépendant en vient à négliger sa famille et à battre sa femme, il n'est pas devenu alcoolique d'un jour à l'autre. De nombreux autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte. Il se pourrait que pour cet homme la consommation d'alcool dès son adolescence se soit avérée lourde de conséquences à l'âge adulte, évoluant vers des abus et conduisant peut-être à une dépendance.

Ce n'est pourtant qu'à ce moment-là qu'est mise en exergue une situation lourde et complexe dont les causes sont très anciennes. Dès lors, elle mobilise toute l'attention et représente une charge non seulement émotionnelle, mais encore financière pour la commune.

Une consommation croissante de tabac, de cannabis et d'alcool par les adolescent-e-s est précisément un phénomène très préoccupant, car elle peut constituer un signal de danger. Les écoles, les centres de jeunesse, les associations et autres institutions sont de plus en plus souvent confrontés à la question de savoir comment et quand il convient de réagir lorsqu'ils constatent que des enfants de 12 ans fument déjà, que chez certains jeunes de 14 ans la consommation d'alcool est déjà une habitude en dépit des dispositions légales existantes, ou encore que des jeunes de neuvième arrivent à l'école après avoir fumé un joint dès le matin.

Les institutions sont de plus en plus confrontées à la limite de leurs possibilités d'aide et d'intervention. Ce phénomène est attribuable à une multiplicité de causes et les comportements décrits plus haut constituent une réaction à des transformations radicales de la société.

- Nous vivons dans une société individualiste, à options multiples, chacune et chacun disposant à tous les niveaux de possibilités innombrables de choix et d'objets d'identification: cela va de la diversité des pains, des activités de loisirs jusqu'à des drogues plus ou moins douces ou dures.
- Nous vivons dans une société de consommation et d'abondance où il n'est plus demandé à l'individu de différer la satisfaction de nombre de ses désirs, où l'apprentissage du renoncement est dévalorisé, les moyens propres ou extérieurs nécessaires étant censés être disponibles.
- Nous vivons dans une société où tout s'accélère, ce qui signifie que des valeurs telles que la capacité de réaction, la vivacité de répartie, la flexibilité de la pensée et du comportement et la débrouillardise ont gagné en importance, des valeurs comme la capacité d'empathie, la tolérance à la frustration, l'aptitude à gérer les conflits et l'exactitude ayant en revanche perdu du terrain.
- Nous vivons dans une société ouverte, ce qui signifie aussi la disparition possible d'un grand nombre de normes informelles, autrement dit de valeurs, qui ne sont certes écrites nulle part mais auxquelles on devrait implicitement se tenir.

Les autorités politiques doivent proposer un soutien aux institutions pour leur permettre de faire face à de nouvelles exigences mais aussi pour réduire les coûts et les dommages assumés par la commune.

Il est tout à la fois nécessaire et logique que les communes ne se contentent pas de réagir ponctuellement aux exigences et aux problèmes posés en n'intervenant qu'au moment où le mal est déjà fait, mais qu'elles affrontent les besoins de manière coordonnée et avec une vision à long terme. Les communes doivent ainsi se donner les moyens d'identifier ce qui se passe, pour intervenir à temps et de manière adéquate.

Trois communes suisses ont expérimenté un modèle tenant compte de ces exigences; il s'agit de Köniz, Ostermundigen et Ittigen. Toutes trois ont opté pour la méthode de prévention par l'intervention précoce qu'ils ont adaptée aux particularités et aux besoins locaux.

Cette approche est fondée sur les trois thèses suivantes:

- Une prévention efficace se fait au quotidien et doit s'inscrire dans la durée. C'est dans les lieux de vie des enfants, des jeunes et des adultes que se présentent des carrefours cruciaux; c'est donc là aussi qu'il convient de localiser la prévention.
- Une prévention moderne ne peut pas choisir uniquement la voie de la transmission de connaissances ou de la mise en garde – ce dont il s'agit aujourd'hui, c'est d'encourager, dans les cadres de vie ou dans la vie quotidienne, la compréhension, l'engagement et la compétence permettant d'adopter un mode de vie sain et constructif.
- La prévention est pratiquée de manière globale; autrement dit, elle ne se limite pas au thème des dépendances, mais se préoccupe aussi de thèmes tels que la violence, les comportements problématiques, le vandalisme et les problèmes sociaux aigus.

## 2. Que faut-il entendre par une «intervention précoce»?

Une «intervention précoce», consiste d'une part à identifier à temps chez les enfants et les jeunes les processus, les comportements singuliers ainsi que les événements qui pourraient évoluer vers une addiction ou à d'autres problèmes, et d'autre part à intervenir à temps pour stabiliser la situation.

Comme nous l'avons indiqué en introduction, un jeune ne devient pas dépendant d'une drogue d'un jour à l'autre; la dépendance à proprement parler est souvent étayée par une longue histoire. Elle est le plus longtemps jalonnée d'épisodes et de comportements qui auraient dû attirer l'attention, pour autant qu'on ait voulu les voir et su comment intervenir. L'intervention précoce se situe dans cette genèse de la dépendance où se construit le passage d'une consommation occasionnelle sous la forme d'expériences vers une consommation à risque.

En conséquence, les programmes d'intervention précoce s'adressent à toutes les personnes qui sont en contact d'une manière ou d'une autre avec des enfants et des adolescent-e-s.

### 2.1 Conseil et formation continue: les méthodes principales de l'intervention précoce

Dans le cadre d'un programme d'intervention précoce, les personnes qui, dans une fonction déterminée, travaillent avec des enfants et des adolescent-e-s sont formées et conseillées en vue de savoir repérer des situations difficiles à leur stade initial et de savoir y réagir de manière adéquate.

- Les enseignant-e-s se forment aux réactions les plus adéquates en cas de déprédations de matériel et de salissures; ou bien ils/elles analysent, dans des supervisions de cas, les situations de certain-e-s élèves en situation de risque et en dégagent des plans d'action.
- Les animateurs/trices de jeunesse bénéficient par exemple d'un soutien pour aider les jeunes à régler la consommation d'alcool dans leur centre de rencontre.
- Les responsables et les moniteurs/trices de sociétés sportives suivent des sessions de formation dans lesquelles ils/elles apprennent à favoriser délibérément les facteurs de protection des jeunes.

A tous les niveaux et à toutes les occasions qui se présentent, les personnes en charge de l'éducation sont formées à reconnaître des signes avant-coureurs et à prendre les mesures qui conviennent.

A l'aide de programmes de conseil et de formation, les écoles, institutions, associations et professionnel-le-s sont donc motivés et formés de manière à

- reconnaître à temps les risques d'une évolution problématique, aux niveaux tant individuel que structurel,
- prendre des mesures d'aide, dans le cadre d'une collaboration efficiente, engageant toutes les parties,
- parvenir à une stabilisation et une amélioration et favoriser systématiquement la mise en place de facteurs de protection.

Les institutions participantes doivent se constituer en réseau, dans lequel elles se stimulent et se soutiennent réciproquement.

La méthode de prévention décrite ici est désignée par le terme «intervention précoce» et implique:

- Des structures opérationnelles permettant de prendre l'initiative d'aborder à temps des situations qui attirent l'attention.
- Le travail structuré en réseau plutôt que de tableur sur des coopérations sporadiques et une coordination sans statut, basée sur la bonne volonté des partenaires.
- Une perception fine de phénomènes et/ou de situations douteuses permettant d'apporter de l'aide tout de suite et de ne pas attendre une escalade des problèmes pour intervenir.

L'intervention précoce est une notion large, relative. Il est toujours «trop tard». Si l'on parle d'un engagement allant dans le sens d'une intervention précoce, cela ne signifie pas que l'on prétende éviter tous les malheurs. Mais une attention plus soutenue et une action pragmatique entreprises à temps permettent d'identifier et de stopper des facteurs engendrant des troubles et d'éviter ainsi la chronicisation ou l'intensification de la dégradation signifiée, entre autres, par la consommation abusive, la violence et le vandalisme.

## 3. Objectifs de l'intervention précoce

### 3.1 Objectifs généraux des communes

- Les consommations abusives ou problématiques sont moins nombreuses dans la commune.
- L'âge de la première consommation de drogues est plus élevé.
- La durée de la phase de dépendance des personnes touchées est diminuée.
- Les dépenses communales pour la prise en charge des personnes dépendantes diminuent.

### 3.2 Objectifs généraux de l'intervention précoce

- L'intervention précoce accroît les compétences des personnes en charge de l'éducation.
- L'intervention précoce optimise les structures des institutions, afin de pouvoir détecter à temps des comportements attirant l'attention et mettre en place à temps des mesures d'aide adéquates.
- L'intervention précoce conduit à un rapprochement entre les institutions et les services les plus divers de la commune.
- L'intervention précoce implique une mise en réseau des services communaux et les stimule en ce qui concerne leur efficacité et le respect de leurs obligations.
- L'intervention précoce confère aux efforts de prévention la place et l'attitude qui correspondent à un mandat commun.

### 3.3 Mesures possibles qu'une commune peut prendre

- Le conseil municipal conduit et surveille l'intégration de l'intervention précoce dans les structures communales.
- Les partenaires et les services associés à l'intervention précoce sont définis et mis en réseau et les mesures sont coordonnées.
- Les services et les professionnel-le-s qui travaillent avec les jeunes et les adolescent-e-s dans la commune sont tenus de participer à l'effort d'intervention précoce.
- Les parents sont associés au réseau d'intervention précoce.

## 4. Conditions régissant le repérage précoce dans la commune

Le repérage précoce repose sur les quatre axes suivants:

### 4.1 Travail en réseau

Les divers offices et services de la commune concernée disposent d'une bonne information concernant les prestations et le secteur de compétence des autres services. Les éventuels recoupements sont clarifiés, les lacunes et les doublons doivent être identifiés et étudiés.

Il arrive souvent que plusieurs services se considèrent comme compétents, tout en ne faisant rien parce qu'ils supposent que d'autres services vont s'occuper de la situation. Parfois aussi, plusieurs services interviennent sans concertation. Dans de tels cas, une intervention précoce a des effets préventifs, car les différents services se constituent en réseau tant au niveau des structures qu'à celui des contenus et évitent une disqualification réciproque et involontaire.

### 4.2 Caractère obligatoire

Un projet de prévention ne doit pas être décidé au hasard ou en fonction des personnes. Aussi convient-il de structurer et réglementer la collaboration par des contrats ayant force obligatoire, qui restent en vigueur en cas de changement de personnes dans l'une des institutions partenaires. Les prestations des deux parties sont définies précisément et concrètement dans ce contrat.

### 4.3 Interventions structurelles

Un projet de prévention peut aussi échouer en raison de conditions structurelles défavorables. Il peut arriver par exemple que le corps enseignant d'un établissement scolaire manifeste une forte volonté et un grand intérêt à s'engager dans la prévention, mais que cette volonté ne soit pas suivie d'effets, parce que l'ordre du jour des séances et le planning annuel ne prévoient aucun temps spécifiquement consacré à des thèmes de prévention (dépendances, violence, vandalisme, etc.).

Mettre en place des structures adéquates peut impliquer notamment de définir les responsabilités, de déléguer certaines tâches, de mettre en place des groupes de pilotage ou des commissions, de mettre à disposition des ressources en temps, en personnel, en infrastructures et en moyens financiers pour assumer ces tâches.

### 4.4 Assurer le long terme

Lors de la planification de programmes de prévention, il convient de prévoir une période de plusieurs années, car un projet à court terme ne permet pas d'obtenir une efficacité durable. Les effets d'un tel programme ne se manifesteront en effet qu'après plusieurs années, puisqu'il s'agit d'influencer les attitudes et les comportements pour les changer.

### 4.5 Conditions politiques générales

En plus des 4 axes de base qui la soutiennent, la mise en place d'une intervention précoce dans une commune implique que soient réunies un certain nombre de conditions politiques:

- un intérêt pour cette démarche de la part des différents partis,
- un-e ou plusieurs représentant-e-s politiques qui s'identifient fortement avec le projet,
- une position de principe voulant que l'on aborde les situations difficiles de façon constructive plutôt que de les ignorer,
- un concept adapté à la commune et susceptible de recueillir une majorité.

Pour être efficace, un programme de prévention doit comporter la définition d'intentions, de finalités, de stratégies et de mesures conçues pour le long terme. S'il est efficace, un tel programme améliore le climat social et la santé dans l'ensemble de la commune. Il s'avère pertinent de confier la planification et la surveillance de l'intervention préventive à l'instance communale suprême, à savoir au conseil municipal.

### 4.6 Législation cantonale

La législation cantonale doit être prise en compte.

## 5. Introduction de l'intervention précoce dans la commune

### 5.1 Phase préparatoire

#### Impulsion

Il faut une personne ou un groupe de personnes politiquement actives qui exposent l'idée ou le problème. Cela peut provenir d'un intérêt, du fait d'être personnellement touché ou d'une nécessité face aux événements qui se produisent dans la commune. Très souvent, les responsables politiques se trouvent confrontés à une consommation de drogues, à des violences ou à d'autres comportements inadmissibles qui rendent une intervention indispensable.

Dans un premier temps, il s'agit de préparer le terrain politique et de susciter la motivation pour une intervention précoce au moyen d'entretiens et d'informations. Dans la plupart des cas, l'exécutif communal dispose de la compétence d'attribuer des fonds en vue de l'élaboration et de la préparation d'un tel projet.

#### Description de la situation

Dans un premier temps, la personne ou le groupe qui se voit confier le mandat évoqué doit alors décrire la situation telle qu'elle se présente à ce moment-là. Des entretiens préparatoires sont réalisés. En tenant compte des particularités prévalant dans la commune, on cherche les partenaires appropriés pour réaliser le programme d'intervention précoce (établissements scolaires, animation de jeunesse, associations). Il faut également considérer les services administratifs concernés comme des partenaires.

#### Objectifs

Le groupe de préparation définit le résultat auquel devrait aboutir le programme d'intervention précoce dans la commune. Cela n'implique pas encore la formulation des objectifs opérationnels qui seront définis pour l'intervention précoce en tant que telle. Il s'agit uniquement des objectifs que la commune entend réaliser au niveau stratégique.

#### Solution: plusieurs variantes

On décrit ensuite plusieurs variantes structurelles permettant de mettre en place l'intervention précoce dans la commune en question, en décrivant la manière dont les objectifs formulés préalablement peuvent être réalisés.

#### Décision

Ces variantes font l'objet d'une présentation minutieuse à toutes les parties concernées. L'ensemble des décideurs et des futurs partenaires potentiels du réseau d'intervention précoce y sont associés.

Lorsque les différentes variantes possibles ont fait l'objet de tous les débats politiques requis, on procède au choix de la variante qui paraît la mieux réalisable.

### 5.2 Phase de projet

#### Mise à disposition des moyens nécessaires

Il s'agit maintenant de mettre à disposition, en suivant la voie communale habituelle, les moyens financiers, les infrastructures, le savoir et le personnel nécessaires. Il convient d'engager le personnel requis et de préparer concrètement la mise en oeuvre du projet.

Un service communal existant peut être mandaté pour réaliser le programme; il devra pouvoir disposer du personnel nécessaire.

## Mise en oeuvre

Le programme est maintenant mis en oeuvre conformément aux décisions politiques prises. Un groupe en assure la supervision (contrôle et pilotage). Une fois le lancement réussi, ce groupe peut être dissout. Le contrôle revient alors à l'administration communale.

La direction du projet détermine les domaines dans lesquels il convient de réaliser en premier lieu des offres d'intervention précoce. Dans les domaines ainsi sélectionnés (voir exemples en annexe), on définit les objectifs que le programme devrait permettre de réaliser et on planifie la phase d'introduction. Il est suggéré de prévoir une durée d'au moins deux à trois ans si l'on entend assurer des résultats durables.

## Evaluation

Pour connaître les effets de l'intervention précoce sollicitée par les politiques et par l'ensemble des partenaires, il convient de prévoir une forme appropriée d'évaluation. Les résultats de l'évaluation permettront de déterminer s'il convient de poursuivre le projet ou de le compléter le cas échéant. Les résultats sont comparés avec les objectifs définis et les effets constatés avec l'investissement consenti.

## 5.3 Phase de consolidation

Selon les résultats de l'évaluation, les programmes sont poursuivis et de nouveaux domaines sont éventuellement définis. Le mandat de la direction du réseau est adapté aux nouvelles conditions, le service et les tâches qui lui reviennent sont intégrés aux structures communales. La commune décide si elle entend maintenir le financement sous la forme de crédits spéciaux ou si l'intervention précoce doit faire partie de l'administration communale et figurer dès lors au budget courant.

# 6. Coûts

Cet exemple de calcul du coût de la planification, de la mise en oeuvre et de la consolidation d'une intervention précoce vaut pour une commune d'environ 10'000 habitant-e-s.

## 6.1 Phase de préparation

Conseil en vue de l'introduction/élaboration du concept	10'000.–
---	----------

## 6.2 Phase de projet

Frais liés à un poste à 50%	60'000.–
Activités des partenaires en vue de l'intervention précoce <sup>1)</sup>	50'000.–
Frais liés à l'évaluation externe	10'000.–

Total des dépenses par an <sup>2)</sup>	120'000.–
	=====

## 6.3 Phase de consolidation

Frais liés à un poste de coordination à 50%	60'000.–
Activités des partenaires en vue de l'intervention précoce <sup>1)</sup>	50'000.–

Total des dépenses par an	110'000.–
	=====

<sup>1)</sup> consultations, supervisions, formations, intervenant-e-s

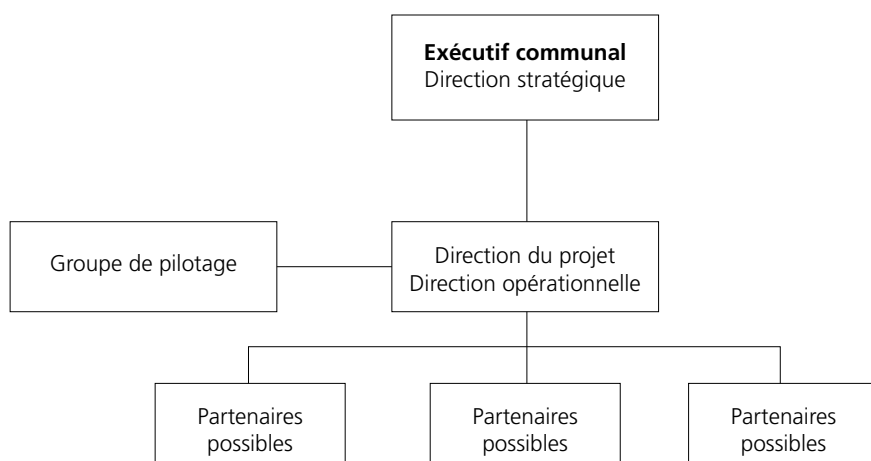
<sup>2)</sup> On postule ici une phase d'introduction de 2–3 ans, afin de pouvoir compter sur un effet durable



## 7. Structure/organisation

### 7.1 Organigramme d'un projet d'intervention précoce

Il est judicieux de confier la direction stratégique de l'intervention précoce (pilotage et surveillance de la prévention) à l'échelon le plus élevé, à savoir à l'exécutif communal. Il est important de constituer un groupe de pilotage le plus complet possible, comprenant des responsables des domaines du social, de l'école et de la santé.



Au sein d'une administration communale, la direction du projet (direction opérationnelle) peut être intégrée à différents secteurs. Les secteurs de l'école ou du social paraissent les plus pertinents en raison de leur proximité avec le sujet.

### 7.2 Direction du programme d'intervention précoce

Une intervention précoce comporte divers objectifs, de nombreuses mesures et services associés. Une bonne coordination de tous ces éléments, impliquant une gestion professionnelle, est la clé du succès. Munie des connaissances et des compétences requises la personne chargée de la coordination assure la réalisation des mesures conformément aux objectifs définis, l'échange entre les parties prenantes, les relations publiques et l'organisation des sessions de formation et de sensibilisation. Une autre partie importante de son travail consiste à assurer des liens entre les différents services et instances au sein de la commune et à fonctionner comme consultant-e auprès des services/institutions avec lesquels des contrats sont conclus.

Suivant l'ampleur des programmes d'intervention précoce dans les communes (cf. annexe: exemples de Köniz, Ostermundigen, Ittigen), il faudra soit créer un poste de directeur/trice de projet (à 50% au minimum), soit confier ce mandat à un service administratif existant.

### 7.3 Cahier des charges de la direction stratégique d'un programme d'intervention précoce

- Recueillir les informations concernant le déroulement du projet
- Garantir, au niveau communal, les conditions cadre favorisant de façon optimale le succès et l'intégration de l'intervention précoce
- Définir des champs d'action et attribuer des mandats
- Assurer l'implantation de l'intervention précoce dans les secteurs définis
- Surveiller le travail en réseau et garantir la circulation de l'information vers l'extérieur et l'intérieur (services de l'administration)
- Attribuer le mandat concernant l'évaluation
- Demander la poursuite du projet
- Si nécessaire, procéder à des changements dans l'organisation du projet
- Défendre publiquement le projet
- Défendre le projet vis-à-vis de groupes politiques internes et externes.

## 7.4 Cahier des charges de la direction du projet d'intervention précoce

### 7.4.1 Collaboration avec les autorités communales

- Mise en oeuvre des jalons et des objectifs de l'intervention précoce
- Information/comptes-rendus à propos du déroulement du projet à l'intention de la direction stratégique
- Recensement et formulation de points faibles/de foyers à risques et coopération à la planification, à l'organisation et à la mise en oeuvre de mesures permettant d'y remédier
- Rédaction des rapports intermédiaires et du rapport final sur le processus et la réalisation des objectifs
- Apport d'idées permettant d'améliorer en permanence le programme et d'apporter les corrections nécessaires à l'organisation du réseau
- Collaboration aux travaux d'évaluation internes ou externes.

### 7.4.2 Association/sensibilisation des divers services actifs dans les domaines scolaire et social

- Information et coordination entre les différents groupes et spécialistes associés
- Promotion de la sensibilisation à l'intervention précoce auprès des services de consultation communaux.

### 7.4.3 Collaboration au pilotage des organisations partenaires

- Participation aux séances des groupes concernés (représentation des intérêts de la commune, recensement des besoins des organisations partenaires, conseils relatifs à l'élaboration d'un projet)
- En concertation avec les organisations partenaires: conseils relatifs au choix des intervenant-e-s et consultant-e-s externes.

### 7.4.4 Accompagnement professionnel et mise en réseau des consultant-e-s externes

- Introduction des consultant-e-s concernés aux objectifs et à la structure du projet
- Conduite des séances d'intervision et de coordination et des sessions de formation continue avec les consultant-e-s externes (appui professionnel, information, vérification de la réalisation des objectifs et questions relatives à la protection des données).

### 7.4.5 Relations publiques

- Coordination du travail avec la presse/organisation de conférences de presse
- Relations publiques en concertation avec la direction stratégique
- Participation à des séminaires portant sur l'intervention précoce.

### 7.4.6 Documentation de référence

- Recueil de documents/d'instruments de travail provenant de projets existants et adaptation à la situation locale
- Etude de documents de référence.

### 7.4.7 Finances/budget

- Gestion des comptes et surveillance du budget.

# EXEMPLE I: RÉSEAU D'INTERVENTION PRÉCOCE – KÖNIZ

## 1. Introduction

En 1999, le Centre de prévention de Köniz a reçu mandat de l'Exécutif communal de mettre en place, d'ici 2003, un réseau d'intervention précoce apte à apporter des réponses à la problématique posée à plusieurs niveaux dans les domaines social, familial et scolaire.

Extrait du procès-verbal: «La réponse à la problématique (...) posée à plusieurs niveaux dans le travail social, familial et scolaire ne peut être (...) que de l'ordre de l'intervention précoce».

Le fondement de cette décision est la législation cantonale bernoise (loi sur l'aide sociale), qui donne mandat aux communes de mettre à disposition un réseau de consultation, d'intervention précoce, de prise en charge et de traitement pour les personnes risquant de devenir toxicodépendantes et pour celles qui le sont déjà.

A l'issue de la phase de projet, on décidera de la pertinence et de la forme d'intégration souhaitable de l'intervention précoce au sein de la Commune.

## 2. Définition et objectif de l'intervention précoce

Au moyen de programmes de conseil et de formation, les spécialistes actifs dans les écoles, les institutions, les entreprises, les associations, etc. sont motivés et formés de manière à:

- reconnaître à temps des évolutions problématiques aux niveaux individuel et structurel,
- mettre en place des mesures d'aide en s'engageant dans une collaboration efficace,
- atteindre une stabilisation et une amélioration et promouvoir délibérément la mobilisation de facteurs de protection.

Les institutions participantes se constituent en réseau pour s'encourager et se soutenir mutuellement et pour évaluer leur collaboration en termes d'efficacité, d'accueil de la clientèle et d'engagement. La prévention est ainsi conçue comme un mandat commun.

## 3. Centre de prévention de Köniz

Ce centre de prévention supervise l'installation, la surveillance et la coordination de programmes de prévention dans le sens d'une intervention précoce dans les domaines suivants:

### 3.1 Intervention précoce dans les écoles

Dans le cadre d'un mandat de prestations à long terme, les établissements scolaires peuvent engager des consultant-e-s, qui procèdent à des analyses de cas en petits groupes. Ils peuvent également recourir à des intervenant-e-s pour se former dans des domaines particuliers (p. ex. la violence, la conduite d'entretiens, l'interculturalité, des questions d'attitudes, etc.).

De son côté, la Commune assume les frais découlant des programmes annuels adaptés à chaque école auxquels elle a donné son feu vert et propose des conseils et un soutien aux activités planifiées. La participation aux programmes de prévention implique un engagement important de la part de l'ensemble du corps enseignant.

### 3.2 Intervention précoce dans le travail avec les jeunes en milieu ouvert

Des activités comme des supervisions, des sessions de formation continue, des séminaires et des présentations de projets portant sur des problèmes actuels permettent aux animateurs/trices de jeunesse de trouver et de développer des méthodes de repérage précoce dans leur travail en milieu ouvert.

### 3.3 Intervention précoce dans l'animation de jeunesse institutionnelle

Le programme démarre avec quatre modules suivis par les formateurs/trices des associations durant environ six mois. Les sessions ultérieures de perfectionnement qui visent à assurer la durabilité sont planifiées en concertation avec les associations et adaptées aux besoins et aux possibilités de celles-ci.

### 3.4 Intervention précoce dans le travail avec les parents

Le Centre de prévention propose des sessions de formation destinées aux parents. Elles sont adaptées aux besoins des groupes de parents. Les conseils de parents sont les partenaires principaux dans ce secteur.

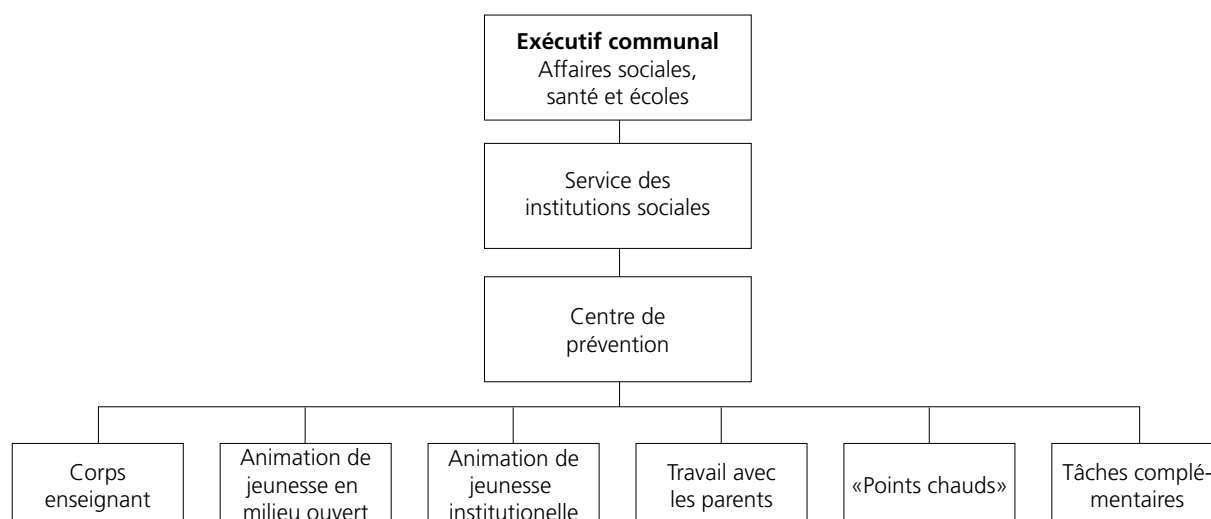
### 3.5 Intervention précoce dans les «points chauds»

Par «points chauds», on désigne des lieux publics détournés de leur fonction initiale, comme par exemple des places de jeux, des parcs, des zones industrielles, etc. Le Centre de prévention s'occupe de mettre en réseau et de coordonner les parties concernées.

## 4. Structure/organigramme de l'intervention précoce

Dans une première phase, l'intervention précoce a été pilotée par une commission composée de spécialistes du social, de la santé et de l'école. A l'issue de la phase pilote, la direction stratégique a été transférée à l'Exécutif communal et aux directeurs/trices des affaires sanitaires, scolaires et sociales.

La direction opérationnelle a été assurée dès le départ par le Centre de prévention de la commune de Köniz.



## 5. Financement

La constitution du réseau d'intervention précoce (1999–2003) est financée par le biais d'un crédit accordé par la Commune. La phase d'introduction a également bénéficié d'un financement de la part de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le but fixé est d'ancrer, à partir de 2003, l'intervention précoce au sein de la Commune et de l'inscrire au budget communal.

# EXEMPLE II: INTERVENTION PRÉCOCE À OSTERMUNDIGEN

## 1. Introduction

En 1996, Ostermundigen a décidé qu'il n'était pas adéquat de multiplier les interventions, mais plutôt de les éviter. Le Conseil législatif a donc donné son feu vert au projet d'intervention précoce pour une durée allant jusqu'en 2003. Au terme de la phase de projet et tenant compte de l'évaluation finale, les autorités politiques décident si l'intervention précoce est pertinente et quelle doit être sa forme et sa structure définitive .

## 2. Définition et objectif de l'intervention précoce

Au moyen de programmes de conseil et de formation, les spécialistes actifs dans les écoles, les institutions, les entreprises, les associations, etc. sont motivés et formés de manière à:

- reconnaître à temps des évolutions problématiques aux niveaux individuel et structurel,
- mettre en place des mesures d'aide en s'engageant dans une collaboration efficace,
- atteindre une stabilisation et une amélioration et promouvoir délibérément la mobilisation de facteurs de protection.

Les institutions participantes se constituent en réseau pour s'encourager et se soutenir mutuellement et pour évaluer leur collaboration en termes d'efficacité, d'accueil de la clientèle et d'engagement. La prévention est ainsi conçue comme un mandat commun.

## 3. L'intervention précoce confiée au service de la jeunesse

L'Exécutif communal a chargé le service de la jeunesse de la réalisation du projet d'intervention précoce.

### 3.1 L'intervention précoce dans les écoles

Les enfants et les adolescent-e-s passant une grande partie de leur temps à l'école, il a été décidé d'y introduire le projet intitulé «Modèle d'intervention précoce d'Ostermundigen». Ce projet comprend deux étapes. L'étape 1 a pour but d'instaurer une collaboration étroite entre l'école et le service de la jeunesse. Une fois par année, l'école est informée de la procédure qui suit le signalement d'une situation à risque; d'autres thèmes sont également abordés en commun par l'école et le service de la jeunesse. La collaboration entre les deux partenaires est régie par une convention.

L'étape 2 correspond à la réalisation du modèle de Köniz adapté à Ostermundigen (groupe santé). Les enseignant-e-s sont sensibilisés par des consultant-e-s externes aux difficultés pouvant surgir dans le cadre scolaire. Il ne s'agit pas uniquement de discuter de cas particuliers, mais aussi d'aborder des questions relatives à l'établissement de directives (par exemple en y associant les élèves) et à l'assurance qualité (analyse et amélioration des conditions d'apprentissage par exemple). Les lacunes informelles et structurelles doivent être comblées. L'ambiance de l'établissement scolaire doit être modifiée positivement, de telle sorte que l'apprentissage puisse à nouveau occuper une place centrale.

### 3.2 L'intervention précoce dans le travail avec les parents

Les conseils de parents doivent être incités à une meilleure collaboration. Ils reçoivent une formation et la circulation de l'information est améliorée. Les parents sont formés de manière à les soutenir dans l'éducation de leurs propres enfants. Les conseils de parents organisent des manifestations à l'intention de l'ensemble des parents.

### 3.3 L'intervention précoce dans le milieu associatif

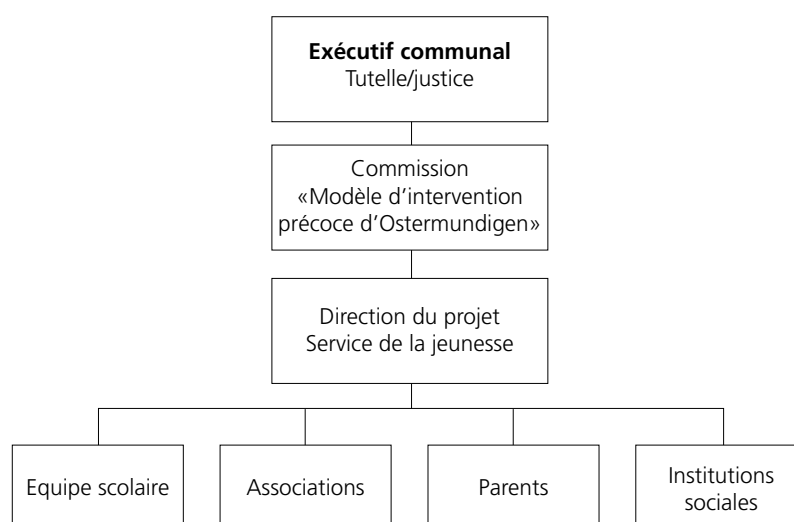
Les animatrices et animateurs des sociétés locales sont formés à identifier à temps les problèmes et à intervenir adéquatement.

### 3.4 L'intervention précoce dans les institutions sociales

Par institutions sociales, nous entendons toutes les institutions qui travaillent d'une manière ou d'une autre avec des parents, des jeunes et des enfants. Les personnes qui y travaillent sont sensibilisées à la méthode de l'intervention précoce au moyen de consultations et de formations.

## 4. Structure/organigramme de l'intervention précoce

Pour le pilotage du projet global, une commission a été nommée à l'échelon communal; elle comprend des représentant-e-s des services concernés (tutelle/justice, éducation/sport, aide sociale et école). Chaque établissement scolaire associé a en outre mis en place un groupe de pilotage qui est responsable des processus et de la réalisation des objectifs.



## 5. Financement

Les frais de réalisation du projet sont financés par la Commune. Des contributions sont attendues de l'OFSP (Office fédéral de la santé publique), du service de perfectionnement des enseignant-e-s du canton de Berne et du Réseau suisse d'écoles en santé (Radix).

# EXEMPLE III: INTERVENTION PRÉCOCE À ITTIGEN

## 1. Introduction

A l'initiative de la Commission de la jeunesse d'Ittigen et d'enseignant-e-s motivés, la directrice du programme d'intervention précoce de la commune de Köniz a été invitée à Ittigen en automne 1996. Les informations données à cette occasion ont permis de constater qu'une activité de prévention durablement organisée en réseau suscitait un grand intérêt et répondait à un besoin réel. Le projet a démarré en 1999 et le poste de direction du projet a été pourvu en 2000. Le projet doit durer jusqu'en 2004. A l'issue de l'évaluation finale, on décidera de la pertinence et de la forme d'intégration de l'intervention précoce au sein de la Commune.

## 2. Définition et objectif de l'intervention précoce

Au moyen de programmes de conseil et de formation, les spécialistes actifs dans les écoles, les institutions, les entreprises, les associations, etc. sont motivés et formés de manière à:

- reconnaître à temps des évolutions problématiques aux niveaux individuel et structurel,
- mettre en place des mesures d'aide en s'engageant dans une collaboration efficace,
- atteindre une stabilisation et une amélioration et promouvoir délibérément la mobilisation de facteurs de protection.

Les institutions participantes se constituent en réseau pour s'encourager et se soutenir mutuellement et pour évaluer leur collaboration en termes d'efficacité, d'accueil de la clientèle et d'engagement. La prévention est ainsi conçue comme un mandat commun.

## 3. Directeur du projet d'intervention précoce

Le directeur du projet d'intervention précoce assure la direction opérationnelle du projet. Il siège dans tous les groupes et commissions permettant d'installer la méthode de l'intervention précoce dans la Commune. Il coordonne et supervise les programmes tels qu'ils se mettent en place dans les différentes institutions.

### 3.1 L'intervention précoce dans les écoles

L'Exécutif communal a négocié et signé des contrats avec les écoles par lesquels tous les enseignants et toutes les enseignantes travaillant à plus de 30% s'engagent en faveur de la prévention en bénéficiant de consultations et de formations continues et en participant à des projets en milieu scolaire.

Dans le cadre des contrats passés, le directeur du projet propose des consultations et fonctionne comme formateur et superviseur du processus.

### 3.2 L'intervention précoce dans le travail avec les parents

Dans ce domaine, les interlocuteurs sont les conseils de parents. Les membres de ces conseils suivent une formation à la gestion des conflits pour pouvoir fonctionner ensuite comme multiplicateurs auprès de tous les parents.

### 3.3 L'intervention précoce dans le milieu associatif

En l'état actuel du projet, les partenaires concernés sont les associations sportives.

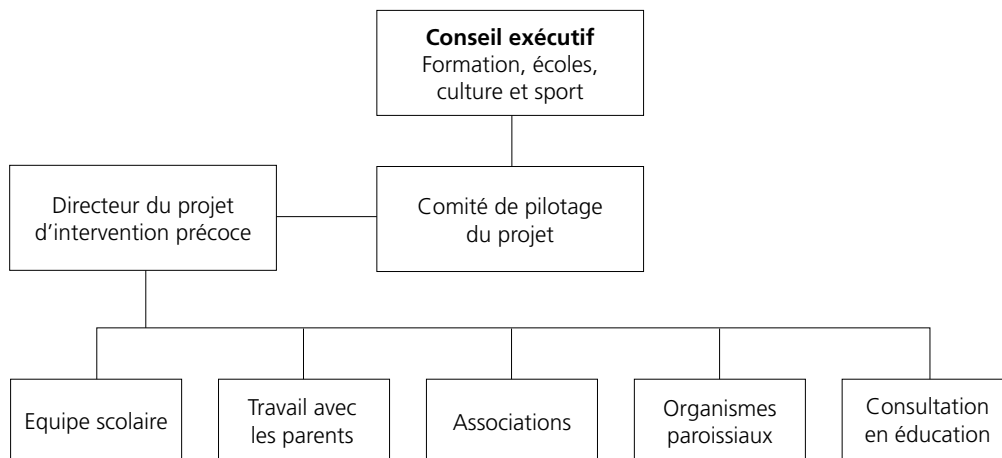
Les animateurs/trices sportifs sont sensibilisés à des thèmes en rapport avec la prévention. Une collaboration est visée avec Swiss-Olympics et LaOla (programme de prévention dans les clubs sportifs).

### 3.4 L'intervention précoce dans les organismes paroissiaux

Les animateurs/trices de jeunesse des paroisses, de même que les chefs et cheftaines scouts reçoivent une formation dans le domaine de la prévention pour les sensibiliser à l'intervention précoce.

## 4. Structure/organigramme de l'intervention précoce

Un comité de pilotage a été nommé pour assurer la direction stratégique du projet. Ce comité est présidé par la conseillère municipale concernée. Les membres de ce comité sont le conseiller municipal en charge des affaires sociales, le chef du service des affaires sociales, un représentant de l'administration communale et le directeur du projet d'intervention précoce.



## 5. Financement

La Commune a voté un crédit pour le projet, qui couvre les dépenses jusqu'en 2004. A l'issue de la phase de projet et en fonction de l'évaluation finale et des décisions politiques nécessaires, l'intervention précoce pourrait être institutionnalisée pour devenir un programme communal.